Nations Unies S/AC.43/2004/12



Conseil de sécurité

Distr. générale 25 mai 2004 Français Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Note verbale datée du 24 mai 2004, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et, conformément au paragraphe 9 de cette résolution, a l'honneur de lui faire savoir ce qui suit :

« Sur la base de la loi sur les mesures restrictives nº 460/2002 Coll. du Conseil national slovaque, qui exige que le Gouvernement adopte ou abroge par décret les mesures restrictives concernant des individus, des groupes ou des pays donnés au titre de ses obligations en droit international et prévoie les sanctions dont sont passibles toutes infractions à ces décrets, le Gouvernement slovaque a adopté, le 5 novembre 2003, le décret nº 447/2003 Coll. qui porte modification du décret nº 707/2002 Coll. sur les sanctions internationales visant à maintenir ou à rétablir la paix et la sécurité internationales, en vue d'incorporer les mesures imposées par la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité dans le droit interne. »